



ODIP
OBSERVATOIRE
D'INSERTION
PROFESSIONNELLE

Dossier de candidature au PREM Passeport
Réussite Etudes Emploi

VOS COORDONNEES

Nom	
Prénom	
Date de naissance	
Lieu de naissance	
Nationalité	
Adresse	
Code postal	
Ville	
Pays	
Téléphone	
Mail	

Document à joindre : copie recto verso carte identité ou
passeport et visa de séjour

VOTRE PROJET PROFESSIONNEL

décrivez votre projet professionnel en quelques phrases

Document à joindre : votre CV

VOS ETUDES

adresse de votre ancien Lycée			
quel baccalauréat ou équivalent avez-vous obtenu ?			
date d'obtention			
études postbac en cours : quel diplôme préparez-vous ?			
adresse votre université ou école ou CFA ou centre de formation professionnelle			
travaillez-vous en parallèle de vos études ? si oui, quel poste occupé, horaires hebdomadaires adresse de votre employeur	poste occupé	horaire hebdomadaire	employeur
<p style="color: #C8513E; margin: 0;">Documents à joindre : copie diplôme de baccalauréat ou équivalent, copie carte étudiant, copie dernier bulletin de salaire</p>			

QU'ATTENDEZ VOUS DE L'ODIP ?

rencontrez vous des difficultés pour réussir vos études ? lesquelles	
souhaitez vous du soutien scolaire ? dans quel domaine ?	
recherchez vous un lieu pour étudier au calme ?	
pensez vous avoir besoin d' un accompagnement pour ne pas « décrocher » de vos études ?	
recherchez vous une aide pour professionnaliser votre recherche d'emploi à l'issue de vos études ?	
autre ?	

VOTRE SITUATION FAMILIALE

métier de votre père						
situation de votre père	en activité		au chômage		en retraite	autre
diplôme de votre père	non diplômé	CAP	BEP	Baccalauréat	licence	Master ou plus
mail de votre père						
métier de votre mère						
diplôme de votre mère	non diplômé	CAP	BEP	Baccalauréat	licence	Master ou plus
situation de votre mère	en activité		au chômage		en retraite	autre
mail de votre mère						
nombre de frères et sœurs vivant au foyer familial						
votre famille habite-t-elle dans un HLM ?	oui			non		
votre famille vit-elle dans un Quartier Prioritaire de la Ville ?	oui			non		
Disposez-vous d'une chambre personnelle et/ou d'un lieu pour étudier ?	oui			non		
quels sont les revenus annuels de votre famille en euros						
joindre la déclaration d'impôt sur le revenu de l'année dernière						

Vérifiez que vous remplissez les conditions d'éligibilité au PREM :

Passeport Réussite Etudes Emploi

	Vous avez le niveau baccalauréat
	vous avez moins de 26 ans
	Vous êtes inscrit dans une école de formation ou une université depuis la rentrée ou vous êtes en cours d'inscription pour la prochaine rentrée et vous préparez un diplôme d'Etat ou un titre professionnel inscrit au RNCP, de niveau I, II ou III.
	Vous êtes étudiant ou étudiant boursier d'Etat ou apprenti ou en contrat de professionnalisation ou vous le serez lors de la prochaine rentrée
	Vos moyens financiers familiaux sont limités (ex: vos parents ou vous-même ne payez pas d'impôts sur le revenu)
	Votre famille rencontre des difficultés pour vous accompagner dans vos études (ex: parents seuls, divorcés, famille nombreuse, problèmes de logement, de niveau de formation, ..)
	Vous dépendez pour votre école ou université des académies de Paris, Versailles, Créteil, Lyon ou Toulouse

Vous pouvez demander à l'ODIP un accompagnement personnalisé gratuit d'un an pour vous aider à réussir vos études et votre insertion professionnelle: le Pass PREM : Passeport Réussite Etudes-EMploi . En contrepartie, vous vous engagez à suivre les recommandations, avec sérieux et application.

Une commission indépendante présidée par Mme Nicole Mayette, présidente de l'ODIP, examinera votre dossier et donnera la priorité aux dossiers les plus méritants, dans la mesure des moyens financiers de l'ODIP. Cette commission se réunit en juillet, septembre et octobre. Les résultats sont communiqués au plus tard fin octobre aux candidats au **pass PREM**.

Merci de faire parvenir votre dossier et les pièces demandées à l'adresse suivante :

<p>CONFIDENTIEL</p> <p>ODIP COMITE DE SELECTION 1 rue Jacques BINGEN 75017 PARIS</p>

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à assurer la gestion administrative et pédagogique du candidat, l'accompagnement et le suivi de l'insertion professionnelle du candidat.

Le groupe IGS est le responsable du traitement des données réalisé.

Ce traitement de données se fonde le caractère contractuel de la relation entre le groupe IGS et le candidat. Ce traitement est nécessaire aux fins des intérêts légitimes poursuivis par du responsable de traitement.

Les destinataires des données sont les services administratifs, le comité de sélection des candidats, les tuteurs et la direction.

Les informations vous concernant sont conservées pour les besoins de l'accompagnement et du suivi de l'insertion professionnelle du candidat pendant deux ans à compter du dernier contact avec le candidat ayant fait l'objet du suivi, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires. À l'expiration de cette période, les données font l'objet d'une conservation en archivage intermédiaire pour une durée conforme aux dispositions applicables en matière de prescription.

Le candidat est informé de l'existence du droit de demander au groupe IGS, par l'intermédiaire de son Délégué à la protection des données (« DPO ») dont les coordonnées sont ci-dessous, l'accès aux données à caractère personnel, la rectification ou l'effacement de celles-ci, ou une limitation du traitement, ou du droit de s'opposer au traitement et du droit à la portabilité des données, dans les conditions prévues au Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement de données à caractère personnel.

Le candidat est également informé de son droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés).

Le candidat peut adresser ses demandes à notre DPO à l'adresse électronique « dpo@groupe-igs.fr » ou par courrier à l'adresse suivante IGS, DPO - Délégué à la protection des données, 1 rue Jacques Bingen 75017 Paris.

Les dossiers non retenus sont détruits à l'issue de l'examen par le comité de sélection.

Les décisions du comité sont souveraines.